

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1637

Le 17 avril 2026

à 17 heures 21

est né(e) (2) **Elio GUILLERMI**

*suivant déclaration conjointe
du 19 avril 2026*

du sexe **Féminin** à **Melun (Seine et
Marne)**

(3)

reconnu(e) (4) conjointement le 13 février 2023
devant **Maitre Fanny ABELLE notaire
à Coulommiers (Seine et Marne)** par ses
parents

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil **délégué**
Sceau



(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « *Décédé le* » ou « *Décédée le* ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du... ou de... 1^{re} partie... 2^{re} partie...* » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « *de (Prénom) NOM née (le... à...)* ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « *par les parents* » ou en cas de reconnaissance séparée, « *par le père* » ou « *par la mère* ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « *par... (Prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance)* ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « *Décéde(e) le... ou Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouplement* ». 13